CRITERES d'AJOURNEMENT et de REFUS en EDUCATION à la SANTE – UE 7

- a) Les consignes de l'évaluation n'ont pas été respectées par l'étudiant.
- b) Face aux situations étudiées en cours, l'étudiant n'a pas été capable de choisir la (les) bonne(s) ou la (les) moins mauvaise(s) attitude(s) sur plus de 15 situations sur 30.
- c) Le projet n'a pas été transmis dans le délai imparti.
- d) La structure générale et l'ordonnancement du projet ne sont pas respectés.
- e) La balise β n'est pas respectée dans la mise en page.
- f) La balise β n'est pas respectée dans le référencement des ressources.
- g) Le sujet/la problématique choisi(e) ne relève pas de l'éducation à la santé.
- h) Le sujet/la problématique choisi(e) ne relève pas majoritairement du somatique.
- i) Le langage médico-scientifique n'est pas rendu explicite dans le langage de l'éducateur.
- j) La population ou groupe-cible n'est pas en lien avec la problématique.
- k) La population ou groupe-cible n'est pas décrit avec précision.
- I) Les valeurs et arguments présentés ne sont pas celles du métier d'éducateur spécialisé.
- m) Les moyens proposés ne sont pas en lien avec la problématique.
- n) Les moyens proposés ne sont pas en lien avec le groupe-cible
- o) Les moyens proposés ne sont pas décrits.
- p) Les moyens ne sont pas à la portée de l'éducateur spécialisé.
- q) Des éléments d'évaluation ne sont pas présents dans le dispositif proposé.
- r) Ces éléments d'évaluation ne sont pas discutés dans le registre de l'éducateur spécialisé.